

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2017 POUR LA MODIFICATION DES STATUTS

Le Jeudi 26 Avril 2017, à 10h00, à l'Hôtel de la Région à Nantes, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la Fédération Régionale des Associations des Maires et Elus locaux Ligériens (FRAMEL), sur la convocation de son président, M. Maurice PERRION.

Etaient présents : Maurice PERRION (44), président de la FRAMEL, Anne-Marie COULON (85), Jean-Luc DAVY (49), Alain DILIS (53)

Etaient excusés : Marc JOULAUD et Daniel COUDREUSE (72)

Pouvoir : Marc JOULAUD à Maurice PERRION

Assistaient également : Bernard MORILLEAU, Maire de Sainte-Pazanne (44) ; Albert LEBLANC, Président de la Communauté de communes de L'Ernée (53) ; Tatiana DUPONT, Directrice AMF 72 ; Rose-Marie GUILLOPE, Directrice AMF 53 ; Sylvie PERGELINE, Directrice AMF 44 ; Guy POUTIER, Directeur AMF 49 ; Franck ROY, directeur adjoint CDG 85 ; Anne-Sophie SIMON, responsable AMPCV 85.

Après avoir constaté le respect des règles de quorum prévues par les statuts, le président met au vote la proposition de modification des statuts suivante :

### - Suppression du poste de vice-président dans la composition du bureau de la fédération

L'article 7 est modifié comme suit :

« Le bureau de la fédération se compose comme suit :

- Un président élu parmi les présidents d'association de maires durant un an (présidence tournante selon l'ordre alphabétique des départements)
- ~~Un vice-président élu parmi les autres présidents d'association de maires~~
- Un trésorier élu parmi les autres présidents d'association de maires »

L'article 8 alinéa 2 est modifié comme suit :

« Le président est le représentant légal de la fédération, il anime la fédération, coordonne les activités. En cas d'urgence ou d'empêchement, il est remplacé par ~~le vice-président~~ un membre de l'assemblée générale. »

L'article 11 alinéa 1 est modifié comme suit :

« Les statuts de la fédération ne peuvent être modifiés que par délibération d'une assemblée générale extraordinaire, spécialement convoquée sur la proposition ~~du bureau du président~~ ou sur demande de plus de la moitié des membres de la fédération.

Les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Maurice PERRION  
Président de la FRAMEL

A. Dilis  
Trésorier

Jean-Luc DAVY  
Membre de l'assemblée générale

